

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Novembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 22
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille dix-huit

Le quinze novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 08 novembre 2018.

PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mr Noël MOULIN, Mme Aline BOURRACHOT, Mr Robert DARMET et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Monique DURAND, Mr Bernard VERRIERE, Mme Françoise MASSON, Mme Martine MATTONI, Mme Nathalie POUYET, Mr Christian DARPHEUILLE, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Sandrine DUTHY et Mr David LACAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mme Marie-France CATHELAND),
Mr Jean-Michel REY (procuration à Mr Jean-Christophe LAFFAY,
Mr Fabien GOUTARD (procuration à Mme Aline BOURRACHOT).

Absents excusés n'ayant pas donné procuration :

Mme Marie-Françoise BARLERIN,
Mme Gisèle BRESSON,
Mme Anne-Sophie PAGNIER.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DUTHY.

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2018.

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Voirie Communale et Rurale – Programme 2019 – Demande de subvention**

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour leurs travaux de voirie communale et rurale (hormis les créations de voies) par l'intermédiaire d'un programme établi par le Conseiller Départemental du canton et financé selon le barème d'aide aux communes pour leurs travaux neufs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur DARMET, Adjoint chargé de la Voirie, de proposer la programmation suivante pour l'année 2019 :

- Travaux de réfection de la rue Victor Dupré tranche 1: 32 602,60 € HT,
- Travaux de réfection de la rue Victor Dupré tranche 2 : 46 771,00 € HT,
- Travaux de réfection de la route des Arnauds 64 728,00 € HT,
- Travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry (phase n° 2 – Tronçon est) 355 000,00 € HT.

Montant total estimé à 499 101,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux de voirie cités ci-dessus au programme 2019 du Département de la Loire pour un montant total estimé à 499 101,60 € HT.

• **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité pour la réfection d'une salle de classe de l'école maternelle – Programme 2019**

Madame CATHELAND, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Loire octroie une enveloppe de solidarité pour la réalisation de travaux communaux.

Il est rappelé les dates de construction et d'extension de l'école ainsi que les travaux qui ont réalisés ces dernières années notamment la réfection d'une salle de classe de l'école maternelle cette année. Il a été nécessaire de changer les fenêtres en bois en mauvais état et non isolantes par des menuiseries PVC et d'ajouter des volets roulants PVC. Cela permet d'obtenir une isolation thermique performante.

Il a été posé un faux-plafond dans la classe en remplacement d'une moquette murale peu hygiénique. L'installation électrique a été remplacée par des éclairages leds moins consommateur d'énergie et qui permettent d'obtenir une mise en conformité au niveau sécurité. Les murs ont été repeints en totalité.

Dans ce cadre, il est proposé l'envoi du dossier concernant la réfection d'une salle de classe de l'école maternelle pour un montant de 19 759,68 € HT soit 23 711,62 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

- ***Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée pour les travaux d'aménagement de WC à l'école de COMMELLE-VERNAY – Programme 2019***

Madame CATHELAND, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Loire a modifié ses modalités de gestion de certaines subventions versées aux communes en instaurant une enveloppe territorialisée pour accompagner les projets d'investissement des collectivités.

Il est rappelé les dates de construction et d'extension de l'école ainsi que les travaux qui ont réalisés ces dernières années. Notamment, une classe de maternelle, construite en 1978, a été entièrement rénovée en 2018.

Il s'avère, maintenant, nécessaire d'augmenter le nombre de WC situés à l'extérieur, dans la cour de l'école primaire.

Le montant de ces travaux de création de WC est estimé à 48 377,68 € HT.

Dans ce cadre, il est proposé l'envoi de ce dossier pour la programmation 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux cités ci-dessus au programme 2019 de l'enveloppe territorialisée à destination des communes.

- ***Demande de subvention au Conseil Départemental de la Loire au titre des amendes de police – Année 2019***

Monsieur DARMET, Adjointe, rappelle à l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY envisage de réaliser la deuxième tranche de l'aménagement de la rue Jules Ferry.

La commune a sollicité un bureau d'étude pour mener une réflexion d'ensemble sur tout le linéaire de la rue Jules Ferry et proposer un schéma d'aménagement global.

Les travaux de la tranche 1 allant du carrefour avec la RD 43 à la rue Renoir ont été réalisés en 2018. Il est envisagé de réaliser la phase 2 allant jusqu'à l'école. Le projet est estimé à 355 000 € HT.

Cet aménagement est réalisé dans l'objectif de sécuriser de déplacement des enfants de l'école (maternelle et élémentaire). En effet, aujourd'hui, ils sont contraints d'emprunter la chaussée en l'absence de trottoirs ce qui est dangereux. La demande de sécurisation est récurrente lors du Conseil d'Ecole.

Dans ce cadre, pour la programmation 2019, il est proposé l'envoi du dossier des travaux d'aménagement d'une partie de la rue Jules Ferry – Tranche n° 2 pour un montant estimé de 355 000 € HT soit 426 000 € TTC.

- **Tarifs du restaurant scolaire communal – Année 2019**

Madame CATHELAND, Adjointe, expose aux membres du conseil municipal que l'ouverture du restaurant scolaire communal au 01 janvier 2013 a nécessité la fixation de tarifs de restauration pour les utilisateurs du restaurant scolaire. Ils ont été déterminés selon le quotient familial ou le lieu de résidence.

A compter du 1er janvier 2019 et pour l'année civile 2019, les tarifs seront les suivants :

• QF jusqu'à 450 € :	2,55 €
• QF de 451 à 750 € :	3,72 €
• QF à partir de 751 :	4,10 €
• Tarif extérieur commune et adultes :	4,85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et une abstention, approuve les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2019.

- **Avenant de réaménagement à la garantie de remboursement d'un prêt de la SA HLM CITE NOUVELLE**

Monsieur MOULIN, Adjoint, explique à l'assemblée que la commune a accepté, par délibération, de garantir un emprunt pour le compte du Toit Familial devenu CITE NOUVELLE initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement.

Il est demandé d'allonger la période de garantie d'emprunt de 10 ans supplémentaires. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Convention de service commun pour la Direction de la Transition Numérique et des Systèmes d'Information (DTNSI) de Roannais Agglomération**

- Madame CATHELAND, Adjointe, rappelle à l'assemblée l'antériorité de la démarche de mutualisation des systèmes d'information entre la communauté d'agglomération, les communes de Commelle-Vernay, Mably, Roanne, Villerest, Roannaise de l'Eau, syndicat du cycle de l'eau et l'Office de Tourisme, qui a donné lieu à la création d'un premier service mutualisé en 2010 et dont la convention arrive à échéance au 31 décembre 2018,

Compte tenu du schéma de mutualisation adopté par le conseil communautaire de Roannais Agglomération le 29 octobre 2015 et la volonté des élus du territoire de développer les démarches de mutualisation, il est proposé la mise en place d'une nouvelle convention de service commun à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de quatre ans. Avec l'accord des deux parties, elle pourra être prolongée une fois pour une durée d'un an. Le Conseil Municipal approuve la convention de service commun pour la direction de la transition numérique et des systèmes d'information à intervenir avec Roannais Agglomération.

- **Convention d'occupation du domaine public ou privé pour les bornes de recharge de véhicules électriques**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, expose que Roannais Agglomération, dans le cadre de son adhésion à la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE), déploie sur son territoire, des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Certains sites retenus pour l'installation de ces bornes appartenant aux communes, celles-ci doivent donc les mettre à disposition de Roannais Agglomération. Cela entraîne l'établissement d'une convention qui précise que la Commune de Commelle Vernay met à disposition de Roannais Agglomération, un site réparti sur son territoire correspondant à l'assiette d'une place de stationnement et d'un espace contigu sur lequel sont positionné la borne de recharge et ses accessoires ainsi que le panneau de signalisation verticale de simple police réglementaire. Le site se situe sur le parking allée du parc.

Roannais Agglomération assume toutes les charges liées à l'aménagement de l'ensemble du site mis à disposition, à la pose et à la mise en service de la borne. Les travaux de raccordement nécessaires à l'alimentation électrique et abonnement correspondant sont à la charge de Roannais Agglomération.

Roannais Agglomération ou son délégataire éventuel supporte toutes les charges liées à la gestion dont les consommations électriques, l'assurance responsabilité civile et recours des tiers, l'entretien et la maintenance de la borne. Dans le cadre de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques », l'entretien et la maintenance sont confiés par délégation au SIEL.

La recharge sera gratuite pour l'utilisateur jusqu'au 31 décembre 2020 ainsi que le temps de stationnement nécessaire à la recharge, lorsque la borne se situe en secteur payant.

La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa date de signature. Cette convention sera reconduite tacitement année par année, sans toutefois dépasser une durée totale supplémentaire de 10 années. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'occupation du domaine public ou privé pour les bornes de recharge de véhicules électriques.

- **Biens partagés fêtes et cérémonies- Règlement de mise à disposition**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, informe l'assemblée que pour les communes membres de Roannais Agglomération ayant besoin de matériel pour les manifestations dans l'exercice de leurs compétences sans avoir, ni les moyens financiers pour l'acquérir, ni un besoin qui justifie un tel achat par chacune d'entre elles, la communauté d'agglomération met à leur disposition le matériel appartenant à Roannais Agglomération par le biais d'un règlement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce règlement.

- **Convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire**

Madame BOURRACHOT, Adjointe, expose que le Centre de gestion a communiqué, à la commune de COMMELLE-VERNAY, un projet de convention afin de se substituer à la collectivité, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information des agents. S'agissant d'une mission particulière, le Centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1er janvier de chaque année prévoyant la possibilité pour la collectivité, de la dénoncer en cas de non acceptation des nouvelles conditions financières.

Il est précisé la solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction des besoins de la collectivité, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir. De plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par les agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Certifié conforme.
A Commelle-Vernay, le 15 Novembre 2018.



Le Maire,

D. FRECHET